



ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

Forum de la petite enfance et de la parentalité :

L'arrivée d'un enfant occasionne souvent de grands bouleversements dans la vie d'une famille. Outre la joie qu'apporte une naissance, c'est aussi le moment de revoir l'organisation de son quotidien afin de concilier au mieux vie personnelle et vie professionnelle. C'est aussi le moment d'être informé sur les aides financières possibles, afin de faire face aux frais occasionnés par l'arrivée de bébé (frais de garde, santé, loisirs...).

Pour vous accompagner dans cette nouvelle étape, le lieu d'accueil Enfants Parents « La Parent'Aise », le Relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes Bresle maritime, la ludothèque « Rayon de Soleil », les Multi Accueils « Les lutins », et « Le Petit Navire » organise un forum qui réunira des structures, des

professionnels et organismes spécifiques à la Petite Enfance (0-6 ans).

Ce forum organisé en partenariat avec la MSA Haute-Normandie se déroulera le samedi 31 mars 2012 à la Salle Régianni du Tréport de 10 h 30 à 17 h 30

Venez nombreux !!!

Pour tout renseignement complémentaire contacter le travailleur social MSA au 02 32 97 58 46.

Actions parentalité

Dans le cadre du projet social de territoire initié par la communauté de commune La Porte Normande, la MSA s'est engagée dans une action de soutien à la parentalité avec le RPAM (Relais Parents Assistantes Maternelles).

L'action se déroulera dans les locaux du RPAM à Saint André de l'Eure, les premiers et troisièmes mardi de chaque mois de 9h30 à 11h.

Cette action cible les parents et grands parents du canton ayant des enfants ou petits enfants entre 0 et 4 ans. Celle-ci a pour objectif :

- Accompagner les parents dans la formulation de questions, de pré occupations éducatives
 - Partager les questionnements, Echanger sur les approches éducatives, Rompre l'isolement des parents et grands parents, Favoriser l'implication des parents et grands parents dans la construction d'activités, Développer une logique d'autonomie
- Participation gratuite !

Inscription préalable :

auprès de C. Djibalene, RAM

au 02 32 30 48 44

ou N.Corso, travailleur social MSA

au 02 32 23 43 38



ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

❖ Le stress est dans le pré :

Le stress gagne nos campagnes, un constat que n'ont pas manqué de faire les délégués MSA. En effet on compte chaque année 400 décès par suicide en Haute-Normandie, les personnes du monde agricole étant particulièrement touchées.

A cet effet la MSA Haute-Normandie a organisé un débat théâtral intitulé : « le stress est dans le pré » interprété par la compagnie « entrée de jeu » le 2 février 2012 à Pont-audemer et le 16 février à Neufchâtel. C'est près de 350 personnes qui y ont assisté : exploitants et professionnels du monde agricole.

Dans un premier temps, la compagnie « entrée de jeu » a raconté en 12 saynètes la situation d'exploitants agricoles confrontés au fil des mois à différents facteurs de stress (lourdeur des tâches administratives, pression des banques, aléas de la météo, difficulté à partir en vacances...)

Dans un second temps, les spectateurs se sont emparés de ces situations pour tenter d'y trouver des solutions en montant à leur tour sur scène.

Cette manifestation a été un véritable succès et sera suivie d'autres actions, notamment une action de formation de repérage de la crise suicidaire à destination des personnes en contact avec le monde agricole, la mise en place d'une cellule de prévention suicide au sein de la MSA et des groupes d'échanges et de paroles à destination des exploitants agricoles.

❖ Ecoute-Soutien, MSA Haute-Normandie :

Que vous soyez salarié agricole, employeur ou chef d'exploitation certains événements de votre vie peuvent altérer votre bien-être et votre qualité de vie. Dans ces moments, une écoute attentive réalisée par un professionnel, est efficace.

Attachée à votre bien-être, la MSA Haute-Normandie met à votre disposition un service de soutien psychologique anonyme et confidentiel en partenariat avec le cabinet Psya.

Ce service gratuit consiste à :

- vous offrir une écoute dans les moments difficiles, en vous aidant à mettre des mots sur vos émotions,
- vous informer, vous orienter et vous accompagner vers des solutions appropriées à votre situation,
- favoriser et faciliter l'accès à la démarche thérapeutique si cela s'avère nécessaire.



Si vous en éprouvez le besoin, le psychologue qui vous répondra au téléphone pourra vous mettre en contact avec la MSA pour vous permettre de bénéficier d'entretiens en face à face avec un psychologue de ville proche de votre lieu de travail ou de celui de votre domicile.

Parce que seul, on ne peut pas toujours faire face, n'hésitez pas à contacter Psya au 0800 20 30 13. Un psychologue vous répondra 24h/24 et 7j/7, l'appel est gratuit depuis un poste fixe.

❖ La médiation familiale :

Séparations conjugales, problèmes de succession, conflits entre générations, difficultés de communication entre aidants et personnes dépendantes, désaccords entre fratries pour des prises de décision (gestion de l'exploitation, « placement » d'un parent)...

L'intervention d'un tiers impartial, le médiateur familial, constitue une solution pour sortir d'une situation bloquée. Il favorise le dialogue et la recherche d'accords.

Dépliants et coordonnées téléchargeables sur le site www.msa.haute-normandie.fr ou sur www.mediation-espaces-familiaux.org.

❖ De bonnes dents pour vos enfants :

Nous savons que les dents de demain se préparent aujourd'hui.

Les caries sont des infections, tout comme les otites ou les angines « blanches ».

Les caries sont donc contagieuses :

- entre les personnes, si on échange sa brosse à dent avec quelqu'un d'autre,
 - entre les dents : une dent de lait infectée risque de contaminer les dents définitives
- Pour cette raison, la MSA invite vos enfants pour un bilan gratuit chez le dentiste de votre choix :

- à 3 ans, pour s'habituer au cabinet dentaire et avoir des conseils sur l'hygiène dentaire et alimentaire,
- à 6 et 7 ans, pour vérifier les premières dents définitives, et vérifier l'alignement des dents et des mâchoires,
- à 9 et 12 ans, de nouvelles dents définitives apparaissent,
- à 15 et 18 ans, pour un contrôle des dents de sagesse.

La MSA adressera à la date anniversaire de votre enfant une invitation pour une consultation gratuite, n'oubliez pas de l'apporter à votre dentiste, vous n'aurez pas d'avance de frais à faire !

Dr José de San Fulgencio
Dentiste Conseil MSA

02 35 12 70 93

❖ Appel à partenariat MFR/MSA :

Les Maisons Familiales Rurales et la MSA de Haute-Normandie ont décidé de poursuivre leur appel à Partenariat pour l'année scolaire 2011-2012 autour des objectifs suivants :

- développer l'autonomie des jeunes,
- accompagner les jeunes à la prise de responsabilité,
- impliquer les familles dans la démarche,
- stimuler les partenariats entre les réseaux MSA et MFR,
- dynamiser les partenariats externes.

Deux MFR ont répondu à cet appel à partenariat. Celle de Saint-Valéry-en-Caux a présenté une action qui s'intitule « Tous unis autour du handicap » et celle Crique-tot l'Esneval a présenté une réalisation d'un jardin aromatique à visée pédagogique et sociale.

Ils ont été primés au niveau régional, 150 € chacun et au niveau national, 500 € chacun. Ces projets, particulièrement intéressants, ont reçu la mention « étoile ».

❖ Vacances en familles 2012 :

Dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale la MSA Haute-Normandie renouvelle sa proposition de séjours vacances à destination des familles allocataires bénéficiaires de la CMU-C ou du RSA.

Cette année nous proposons deux formules de départ. Ces séjours concernent les familles qui ne sont jamais parties en vacances.

Ce sera l'occasion de rompre avec le quotidien, de se ressourcer en famille et de renforcer les liens familiaux

Ils se dérouleront :

- du vendredi 04 mai au dimanche 06 mai 2012 au centre AVMA Sweet Home à Cabourg,

- du mercredi 22 août 2011 au mercredi 29 août 2012 au centre AVMA des quatre vents sur l'île de Noirmoutier,

Ils seront accompagnés par des travailleurs sociaux.

Les séjours ont été directement proposés par courrier, courant février. Un bulletin de pré inscription était à renvoyer à la MSA.

Les travailleurs sociaux accompagneront, selon leurs besoins, chaque famille retenue pour préparer ce départ.

Pour tous renseignements s'adresser à V Brégeon au 02 32 23 43 69 ou S Hermay 02 32 70 41 05.

❖ Colonies de vacances 2012 à Sweet Home Cabourg :

La MSA organise des séjours pour vos enfants âgés de 6 à 14 ans. Ils seront accueillis dans un cadre idéal : en bord de mer dans un parc de 8 hectares, un lieu parfait pour des vacances toniques. Diverses activités seront proposées à vos enfants : voile, poney, karting, baignade, acrobranche, football, ateliers maquillage...

Le transport sera assuré en autocar.

Trois séjours vous sont proposés : du 9 au 23 juillet, du 26 juillet au 9 août ou du 13 au 27 août 2012.

Les tarifs :

Pour les familles allocataires de la MSA percevant l'ARS, il est de 360 € /enfant + 5 € d'adhésion/famille + 7,30 € si souscription assurance annulation.

Pour les familles allocataires de la MSA, il est de 450 € /enfant + 5 € d'adhésion/famille + 9,10 € si souscription assurance annulation.

Pour les familles non allocataires MSA, le tarif est de 705 € /enfant + 5 € d'adhésion/famille + 14,20 € si souscription assurance annulation.

Les arrhes sont de 30 €/enfant. Ils restent acquis à l'association en cas de désistement.

Le règlement est à libeller à l'ordre de Sweet Home : 160 € à verser avant le 15 avril, le solde au plus tard le 15 juin.

Village vacances Sweet Home Cabourg Séjour enfants 2012

- Séjour 1 du 9 au 23 juillet : 40 places,
- séjour 2 du 26 juillet au 9 août : 40 places,
- séjour 3 du 13 au 27 août : 40 places.

La MSA organise des séjours pour vos enfants âgés de 6 à 14 ans. Ils seront accueillis dans un cadre idéal : en bord de mer dans un parc de 8 hectares, un lieu parfait pour des vacances toniques. Diverses activités seront proposées à vos enfants : voile, poney, karting, baignade, accrobranche, football, ateliers maquillage...

• Transport assuré en autocar MSA.

• Cette année la participation pour les colonies de vacances a été portée à 20 euros par jour par enfant pour les bénéficiaires de l'ARS et, **nouveauté 2012, une participation de 14 euros par jour par enfant est proposée à tous les allocataires sans condition de ressources.** Les tarifs affichés tiennent compte de cette participation.

Tarifs 2012

Allocataires MSA
percevant l'ARS

365 € par enfant

dont 5 € adhésion famille
+ 7,30 € si souscription
assurance annulation

Allocataires MSA
ne percevant pas l'ARS

455 € par enfant

dont 5 € adhésion famille
+ 9,10 € si souscription
assurance annulation

Non allocataires

710 € par enfant

dont 5 € adhésion famille
+ 14,20 € si souscription
assurance annulation

- Frais de dossier : 5 € à Sweet Home par famille.
- Arrhes : 30 € par enfant qui restent acquis à l'association en cas de désistement.
- Règlement (libellé à l'ordre de Sweet Home) : 160 € à verser avant le 26 avril, le solde au plus tard le 15 juin.



PRESTATIONS EXTRA-LEGALES, DU NOUVEAU !

❖ Aide au permis de conduire : permis B

Les familles allocataires de la MSA Haute-Normandie, dont le(s) jeune(s) est (sont) âgé(s) de 18 à 25 ans peuvent prétendre, sous conditions de ressources (plafond Allocation Rentrée Scolaire), à une participation financière au permis B de leur enfant. Les familles n'ayant eu qu'un seul enfant doivent dépendre de l'assurance maladie MSA Haute-Normandie.

Le montant de l'aide s'élève à 150 €. Cette aide est non renouvelable.

Votre demande est à retourner remplie et accompagnée des pièces demandées à votre MSA- Service ASS, au plus tard un an après l'obtention du permis B.

L'imprimé de demande est téléchargeable en ligne sur le site www.msa-haute-normandie.fr

❖ Aide à la scolarité :

Les familles allocataires de la MSA Haute-Normandie dont le(s) jeune(s) est âgé de 15 à 25 ans peuvent prétendre, sous conditions de ressources (plafond Allocation Rentrée Scolaire), à une participation financière de la MSA aux frais de scolarité de leur enfant. Les familles ayant eu un seul enfant à charge doivent relever de l'assurance maladie MSA Haute-Normandie.



Pour cela, votre jeune doit être à votre charge et suivre des études ou une formation :

- post-Bac (études supérieures)
- ou dans un établissement public ou privé d'enseignement agricole (Ex : MFR – Maison Familiale Rurale)
- ou dans le cadre d'un suivi PAIO (Permanence Accueil d'Information et d'Orientalion) ou mission Locale contractualisé.

Une aide de 500 euros maximum pour l'année scolaire peut-être accordée ainsi qu'une Majoration de 200 € pour les familles monoparentales.

Votre demande est à retourner remplie et accompagnée des pièces demandées à votre MSA-Service ASS, durant l'année scolaire en cours (entre le 1^{er} septembre et le 30 juin).

L'imprimé de demande est téléchargeable en ligne sur le site www.msa.haute-normandie.fr

Bulletin d'inscription à retourner accompagné de votre acompte de 160 € : MSA - Action Sanitaire et Sociale - 32 rue Politzer - 27036 Evreux cédex

Pour plus d'information, votre contact :

Anne-Cécile Meillant au 02 32 23 44 59 ou fax 02 32 23 44 48.

Prénom / Nom	Date de naissance	Quel séjour choisi ?	Combien de participation(s) antérieure(s) ?
-	__ / __ / __	1 · 2 · 3	0 · 1 · 2 · 3 · +
-	__ / __ / __	1 · 2 · 3	0 · 1 · 2 · 3 · +
-	__ / __ / __	1 · 2 · 3	0 · 1 · 2 · 3 · +
-	__ / __ / __	1 · 2 · 3	0 · 1 · 2 · 3 · +

Je souscris à l'assurance annulation (2 % du prix du séjour) : OUI NON

Votre nom : et prénom :

Numéro d'allocataire :

Adresse :

CP : Commune :

Tél. :

Le : Signature :



Merci d'entourer vos réponses ci-contre !



L'essentiel & plus encore